

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités  
Direction des canaux de Bretagne  
Service valorisation touristique et développement durable  
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE  
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial  
Tél. : 02 99 84 47 70  
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : AC 2025-04-28

Rennes, le 28/04/2025

Objet : Fermeture du chemin de halage

### **Le Président du Conseil régional de Bretagne,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;  
**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;  
**VU** la demande présentée par l'entreprise EUROVIA ;  
**Considérant** que des travaux de réfection de chemin de halage, bief de la Macaire doivent être réalisés du 28/04 au 30/05/2025 ;  
**Considérant** que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

### **Arrête :**

#### **Article 1 - Prescriptions**

L'accès au chemin de halage, rive droite de la Charrière à l'écluse de la Macaire est interdit à tous les usagers.

**Du 28/04 au 30/05/ 2025**

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise, EUROVIA ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

#### **Article 2- Publication et information des tiers**

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de Saint Senoux et St Malo de Phily.

#### **Article 3 - Exécution**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

